

<https://enseignants.se-unsa.org/Nouvelle-mise-a-jour-de-la-FAQ-que-faut-il-retenir>



Nouvelle mise à jour de la Faq : que faut-il retenir ?

- Je suis... - Prof d'EPS - L'actu de l'EPS -

Date de mise en ligne : jeudi 6 mai 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le ministère a publié le weekend dernier une nouvelle mise à jour de la Foire aux questions. Enseignement de l'EPS, temps périscolaires et extrascolaires ? Que faut-il retenir ?

Enseignement de l'EPS

À compter de ce lundi 3 mai, la pratique en intérieur est de nouveau autorisée sur l'ensemble du territoire. Il est précisé que les activités physiques en extérieur ainsi que les activités de *basse intensité* en intérieur permettant le port du masque dans les gymnases restent à privilégier notamment dans les départements faisant l'objet de mesures de freinage renforcées.

Les activités de motricité sont elles aussi autorisées en intérieur en école maternelle.

Les gymnases peuvent être utilisés pour la pratique des activités physiques et sportives sur le temps scolaire y compris pour l'UNSS.

[La fiche « Repères » sur l'organisation de l'EPS](#) a été elle aussi mise à jour :

Les élèves pourront utiliser les équipements sportifs extérieurs ainsi que les équipements sportifs couverts (gymnases, piscines, etc.).

Les activités physiques et sportives sans port du masque sont autorisées à l'extérieur et à l'intérieur des espaces clos dans le strict respect de la distanciation physique.

S'il est recommandé de privilégier les activités extérieures et les activités « de basse intensité » compatibles avec le port du masque dans les gymnases, l'activité physique en intérieur est de nouveau possible sans port du masque.

Dans le respect des règles de distanciation précédemment indiquées, les gymnases permettent la pratique de nombreuses activités physiques autres que les sports collectifs (step, préparation physique, ateliers de gymnastique, yoga, tennis de table...).

S'agissant des activités aquatiques, elles sont possibles et organisées dans le respect des protocoles sanitaires et de la réglementation applicable à chaque piscine (dont se déduit le nombre d'élèves dans une ligne d'eau).

Pour les épreuves ponctuelles des examens ou les évaluations faisant partie du contrôle en cours de formation (CCF), l'utilisation des installations sportives extérieures et intérieures est également autorisée.

Temps périscolaire et extrascolaire

Les activités physiques et sportives en extérieur comme en intérieur organisées sur le temps périscolaire sont de nouveau autorisées à compter du 3 mai dans le respect des gestes barrières.

Les gymnases peuvent être utilisés pour la pratique des activités physiques et sportives sur le temps périscolaire.

Les activités extrascolaires sont toujours suspendues

Billet d'humeur

À nouveau, le ministère modifie les règles du jeu pour une grande part des personnels et des élèves, une semaine après leur rentrée en présentiel pour certains et à la veille de la reprise en présentiel pour d'autres.

Nouvelle mise à jour de la Faq : que faut-il retenir ?

Les professeurs des écoles en élémentaire qui se sont organisés pour enseigner l'EPS en extérieur depuis lundi 26 et en ayant en tête de garder encore cette organisation au 3 mai, les professeurs d'EPS qui se sont organisés pour leur reprise en présentiel en stricte pratique extérieure vont tous, une nouvelle fois, revoir leur organisation !

Ces modifications, qui pouvaient une nouvelle fois être anticipées, sont communiquées samedi 1er mai, jour de la Fête du Travail.

Il s'agit là d'un manque considérable de respect des travailleuses et travailleurs que sont les personnels de l'Éducation nationale. Quelle inconscience, quelle méprise de l'employeur que de contraindre ainsi ses personnels à consulter des consignes professionnelles et planifier leur mise en œuvre ce jour-là !